

COMITE DIRECTEUR - PV n° 6 REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2001

Réunion tenue au siège de la FFA

- PRESIDENCE :** BERNARD AMSALEM
- PRESENTS :** MMES MARIE-CLAIRE BRUCK - SUZANNE CATHIARD - ANNIE LAURENT - MARTINE PREVOST (Pouvoir à JEAN-CLAUDE AVRIL, l'après-midi)
MM. DANIEL ARCUSET (Pouvoir à BERNARD AMSALEM, l'après-midi) - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD - ALAIN BULOT - LIONEL CACAULT - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - PIERRE DELACOUR - MICHEL DEVAUX - EDOUARD ESKENAZI - GREGORY FER - JEAN-PIERRE FOURNERY - JEAN-PIERRE GERVAIS - ANDRE GIRAUD - MARCEL GOMEZ - GERARD GOUNON - GERARD HERTRICH (Pouvoir à RENE COMORETTO, l'après-midi) - FRANÇOIS LABARRE - PIERRE-YVON LENOIR - SEBASTIEN LEVICQ - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - ANDRE MARTRE - MICHEL MELET - CHRISTIAN PREVOST - CHRISTIAN ROGGEMANS - DIDIER VAREECKE
- ASSISTENT :** MME ODILE ESKENAZI (I-F)
MM. CHRISTIAN BAUTRAU - ROGER BONNIFAIT - JOËL BRUNEAU (B-N) - VIRGILE CAILLET - JEAN-FRANÇOIS COQUAND - NORBERT FANTONI (PYR) - JEAN GRACIA - MICHEL HUERTAS (COR) - PHILIPPE LAMBLIN (le matin) - GERARD LELIEVRE - FERNAND PELLETIER (CEN) - PAUL PELLETIER (POI) - JEAN POCZOBUT - ROBERT POIRIER - GEORGES PONTET (C-A) - HERVE RACT-MADOUX - JEAN THOMAS (LOR) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS)
- EXCUSES :** MME SOLANGE CARFANTAN (Pouvoir à DIDIER VAREECKE)
M. GEORGES POCHON (Pouvoir à GUY MANFREDI)
- ABSENT :** M. VINCENT CLARICO

Ouverture de la réunion à 9 heures 35

Le Président BERNARD AMSALEM ouvre la réunion en demandant à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire de GEORGES COLLARD, membre du Comité Directeur, qui nous a récemment quittés après une courte et implacable maladie.

1. - ADOPTION DU P.V. n° 5 DU 22 SEPTEMBRE 2001

- Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 5 de la réunion du 22 septembre 2001.

2. - INTERVENTION DU PRESIDENT BERNARD AMSALEM

◆ 2èmes Assises des Clubs

BERNARD AMSALEM souligne l'intérêt des participants lors des discussions sur les thèmes suggérés par les Clubs. Les débats ont été bons et riches et ont mis en évidence la nécessité d'une réflexion sur :

- la rénovation des pratiques ;
- la fidélisation des jeunes dont la baisse des effectifs est continue depuis plus d'une trentaine d'années ;
- la définition des principes d'une reconquête du public en capitalisant sur le Mondial 2003.

Dans le prolongement de ces Assises, deux nouvelles Commissions Nationales pourront être créées : celle des Clubs et celle du Développement.

Il remercie DANIEL ARCUSET qui était le maître de cérémonie de ces Assises et ANNIE LAURENT qui en a assuré la logistique.

◆ Soirée de l'Athlétisme

Elle a permis à la famille de l'athlétisme de se retrouver avec plaisir et émotion et la soirée fut une réussite. Tous les participants étaient heureux de vivre des instants de convivialité et l'opération est à renouveler. ODILE LESAGE et son équipe méritent des remerciements pour la mise en œuvre d'un programme de qualité.

◆ Championnats du Monde 2003 Paris Saint-Denis

Le 9 novembre, au Ministère de la Jeunesse et des Sports, s'est tenue une réunion concernant les statuts du GIP qui sera installé à mi-janvier 2002. Cette structure sera composée de représentants de l'Etat, de la FFA, des Collectivités Locales et Territoriales et du CNOSF. La présidence sera assurée par un Préfet Hors Cadre, JEAN DUSSOURD, qui était en poste dans le Pas-de-Calais.

◆ Pérennisation des Emplois Jeunes

Nous avons mis en place 300 postes avec le soutien efficace de la Fondation de Gaz de France. De nombreux emplois-Jeunes sont devenus indispensables aux divers niveaux où ils œuvrent avec efficacité. Seule la pérennisation permettra de sauvegarder la capacité de progrès qu'ils représentent et qu'il est nécessaire de consolider.

◆ Résultats à l'examen d'ITO (Officiel Technique International)

La France avait trois candidats à l'examen organisé par l'IAAF : PAUL BENARD, SUZANNE CATHIARD et EDOUARD ESKENAZI. Leurs excellents résultats ont amené l'IAAF à modifier la règle ramenant le nombre d'ITO à deux maximum par pays. En effet, sur plus de 70 candidats, les nôtres se sont classés dans les 11 premiers et ils ont donc été, tous les trois, déclarés reçus.

Nous leur présentons de cordiales félicitations.

3. - INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PARIS 2003 SAINT-DENIS

PHILIPPE LAMBLIN, au nom de l'Association qu'il préside et qui s'effacera devant le Groupement d'Intérêt Public (GIP) en cours de création, présente quelques points de l'organisation des Championnats du Monde 2003.

Le GIP sera présidé par un Préfet. Agé de 54 ans, il a été chargé dans le passé de nombreuses missions importantes. C'est un homme de caractère, qui a commencé sa mission le 11 décembre dernier et a déjà rencontré le Comité d'Organisation.

Le Ministère a souhaité que le CNOSF soit participant et y joue un rôle.

☞ **Billetterie**

Son organisation se prépare avec une approche spécifique pour la famille de l'Athlétisme.

☞ **Budget**

Il est en cours de réactualisation par des discussions avec l'IAAF et sa nouvelle agence de marketing japonaise, DENTSU / AMS, qui a succédé à ISL. Il sera présenté équilibré fin décembre 2001.

☞ **Ressources humaines**

Pour le Jury, la FFA et PSD 2003 y travaillent. La grille et les règles de désignation sont à l'étude. L'hébergement est prévu pour les personnes extérieures à l'Ile-de-France.

Pour les Volontaires, la famille de l'athlétisme sera prioritaire. Il faudra veiller aux équilibres financiers avec les aides des Collectivités et respecter le bon sens, par exemple en confiant les liaisons aéroports / hôtels et autres sites, de préférence à des personnes maîtrisant déjà ce domaine. Le problème de la prise en charge de l'hébergement des provinciaux n'est pas résolu à ce jour.

La cellule de direction est confiée à des personnes expérimentées : ESSAR GABRIEL (Directeur Général), LAURENCE LACHMANN (Directrice du Marketing et des Ventes), MARTINE NEMECEK (Directrice des Opérations) et MAX BOUCHET-VIRETTE (Directeur des Ressources Humaines).

☞ **Marketing**

Le plan de marketing est en place et des actions sont conduites.

SEBASTIEN LEVICQ demande si la "tribu" sera prioritaire pour la billetterie, dans le cadre du Club des Supporters dont la création est envisagée.

PHILIPPE LAMBLIN précise que la règle du jeu doit être établie ; l'intégration de la « tribu » sera possible mais le stade doit être le plus plein possible. Il y aura donc un équilibre financier à trouver avec un tarif réduit pour la famille de l'athlétisme et un tarif plein pour les autres.

PAUL BENARD rappelle que la responsabilité de la désignation du Jury étant du ressort de la FFA, il est prêt à travailler en liaison avec ALAIN SPIRA.

BERNARD AMSALEM précise que la Fédération fera des propositions en ce domaine en y associant ALAIN SPIRA.

JEAN POCZOBUT rappelle la procédure en vigueur : la FFA prépare et propose les jurys pour discussion avec les Délégués Techniques de l'IAAF.

ROGER BONNIFAIT et **GERARD LELIEVRE** souhaitent que pour le Marathon et la Marche, la CNCHS et le CNM soient consultés pour les jurys de ces épreuves.

SEBASTIEN LEVICQ demande si dans l'établissement des horaires une marge est prévue pour permettre aux athlètes de doubler.

JEAN POCZOBUT indique que l'organisation propose des horaires à l'IAAF et que les Délégués Techniques de l'IAAF décident avant transmission au Conseil de l'IAAF qui valide. Les possibilités de doubler sont naturellement étudiées.

ROBERT POIRIER dit avoir été sollicité par ALAIN SPIRA à propos de l'horaire.

MICHEL MELET souhaite qu'on ne mette pas le jury en difficulté en réduisant trop le nombre de membres.

BERNARD AMSALEM rappelle que pour les Volontaires ce sera l'occasion de sélectionner des représentants de tout le Territoire, y compris d'Outre-Mer, pour ne pas décevoir la famille de l'athlétisme.

PHILIPPE LAMBLIN précise que les profils de postes se dessinent mais que des règles du jeu claires ne sont pas encore définies ; le bon sens doit s'imposer.

4. - INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT DANIEL ARCUSET

DANIEL ARCUSET intervient sur trois points dont il a la charge.

❖ Labellisation des Clubs

Les Ligues doivent transmettre les dossiers validés pour la fin décembre 2001. La Groupe d'étude des dossiers se réunira le vendredi 4 janvier toute la journée au Siège fédéral.

❖ Campagne 2003 du FNDS équipement.

Les procédures et les règles de cheminement des dossiers sont rappelées. Les dossiers sont à transmettre par les Ligues pour fin juin 2002, selon la note diffusée récemment. Ils doivent être complets sinon ils seront retournés.

❖ 2èmes Assises des Clubs

Les conclusions émises sont à exploiter. Nous sommes à un moment charnière, les enjeux sont très forts pour les années à venir et il existe une forte demande de la famille de l'athlétisme pour la mise en place de dispositifs de proximité, en renforçant les rôles des Comités Départementaux au plus près des Clubs.

Une démarche globale de développement est nécessaire, aussi bien pour l'accès à la performance à maintenir que pour satisfaire une demande de pratiques diversifiées à mettre en forme, notamment au travers de la Course Hors stade qui peut canaliser le besoin de sport-loisir.

La **Commission Nationale du Développement** doit succéder au Groupe d'Etude et de Réflexion, avec une vision plus large et la prise en compte des enjeux, en impliquant les Ligues, les Comités et les Clubs dans les projets à initier et à mettre en œuvre.

Sa composition doit associer des représentants des Ligues, si possible spécialistes en formation et connaissant la démarche de projet, des membres de la DTN, du Bureau Fédéral, de FAC, et de la Direction de la Communication.

Ses missions consisteraient à :

- mettre en place un dispositif cohérent avec un examen du réalisé après un an ;
- organiser des Assises locales pour démarrer les projets des Clubs ;
- faire remonter pour analyse les projets à la FFA.

La **Commission Nationale des Clubs** doit être représentative de la diversité des Clubs français et de leurs préoccupations. Sa composition devra s'appuyer sur les tranches définies pour les cotisations des Clubs, en associant des personnes du Bureau Fédéral, de la DTN et des Ligues comme personnes ressources.

Cette structure doit être déclinée au niveau des Ligues.

Il est à noter que la notion de proximité a été très présente lors des Assises.

La **licence** apparaît comme le premier outil de la pratique et du développement des différentes pratiques. Elle est à associer à un service rendu ou offert, ce qui génère différents tarifs. Elle doit favoriser l'appartenance à un Club plutôt qu'une pratique individuelle, sans pour autant supprimer la licence individuelle qui a sa raison d'être en cas de désaccord. Les tarifs des licences devraient favoriser l'appartenance à un Club.

Les Clubs ont manifesté un désaccord à propos de la **suppression de la notion de muté** au titre des règlements sportifs sans modification des règles de mutation et de compensation financière, ouvrant la porte à une possible augmentation du nombre de mutés.

La mutation permet certes la liberté de circulation des athlètes qui ont le choix de leur Club mais certaines mutations sont parfois imposées car liées à des changements de lieu de travail et de domicile. Il serait donc souhaitable de reprendre l'examen du vœu initial à ce sujet, tel que présenté.

La réglementation relative aux **Clubs à sections locales** doit être maintenue. Cependant des conventions d'association sur la durée pourraient amener des Clubs à se lier pour atteindre des objectifs leur étant propres.

La réglementation devrait permettre cela.

SYLVAIN COLLETTE pense que la notion de Club à sections locales est obsolète et qu'il faut y substituer les notions d'athlétisme en milieu rural et d'athlétisme en grande agglomération. Les petits Clubs doivent pouvoir s'associer

SEBASTIEN LEVICQ pose le problème des athlètes accueillis en Pôle par rapport à la notion de muté.

EDOUARD ESKENAZI rappelle qu'un athlète en Pôle ne peut pas muter pour un Club de la Ligue où est implanté le Pôle.

JEAN-JACQUES COURT estime que la rénovation de l'athlétisme passe par le Club qui a des choix à faire. Des Clubs sont dubitatifs sur certains domaines inspirés d'en haut. Une adhésion de tous les Clubs est pourtant fondamentale pour le développement et la rénovation nécessaires.

Le problème de la licence reste posé. La solution est liée à la notion de développement. Le Groupe Licence existant doit se fondre dans la Commission Nationale du Développement.

Pour les mutations, il ne faut pas oublier qu'en Europe a été établi un droit des gens à circuler et qu'il ne faut pas tout mélanger. Il est opportun de séparer la notion de mutation, espace de liberté, des aspects financiers comme la compensation.

ROBERT POIRIER se réjouit car pour le développement les conclusions des Assises rejoignent des idées qu'il avait émises dès son arrivée. Pour les Pôles, une contractualisation sera proposée, elle inclura les points relatifs à la réglementation qui viennent d'être évoqués.

PIERRE-YVON LENOIR constate que le nombre de mutés n'a pas augmenté partout, au contraire. Les mutations sont liées aux déplacements des personnes et il ne faut pas faire un règlement trop compliqué.

SYLVAIN COLLETTE rappelle une l'étude faite il y a trois ans. Elle avait mis en évidence un non-respect de la réglementation concernant les mutations. Les Clubs importants ne doivent pas être majoritaires dans la Commission Nationale des Clubs.

GEORGES PONTET attire l'attention sur le risque de favoriser le développement des Clubs «banquiers » qui recrutent en délaissant la formation des jeunes.

GERARD HETRICH fait remarquer qu'en 2001 ce sont les Clubs à petits effectifs qui ont augmenté leur nombre de licenciés Cadets et Juniors ; de leur côté, les clubs importants enregistrent des baisses.

JOËL BRUNEAU relève qu'une défiance semble exister vis à vis de certains Clubs. Si des athlètes les rejoignent c'est parce qu'ils y trouvent des entraîneurs de qualité, au-delà des fortes personnalités et de pratiques critiquables. Il ajoute que la libre circulation concerne les salariés. Les règlements propres à la Fédération doivent être précisés sur certains points.

Il s'interroge enfin sur les moyens et la capacité à conduire des actions de développement qui obligent souvent à mener de front des actions qui se font au détriment de l'essentiel.

CHRISTIAN ROGEMANS pense que lors d'un changement de Club l'athlète cherche à être mieux indemnisé et mieux récompensé de ses efforts. Pourquoi les mutations devraient-elles empêcher de profiter de certains avantages ? L'athlète a droit à une certaine considération.

MICHEL MELET estime nécessaire de recentrer la Fédération sur les Clubs, comme l'a proposé le Président. Le fait de vouloir accorder aux athlètes la « libre circulation » les confine dans une attitude de consommateurs. C'est un des points que la Commission Nationale des Clubs devra étudier.

ROBERT POIRIER dit qu'il faut se méfier des créateurs d'illusions car c'est difficile de vivre de l'athlétisme pour la très grande majorité des athlètes.

JOËL BRUNEAU rappelle qu'à tous les niveaux, Comités Départementaux, Ligues Régionales et Fédération, les élus le sont par les Clubs ou par des délégués élus par les Clubs pour ce qui concerne la Fédération.

PHILIPPE LAMBLIN signale que le rejet de l'acceptation de l'attitude de consommateur exclurait les licenciés des courses Hors stade.

JEAN-PIERRE FOURNERY souhaiterait connaître les apports fournis aux Clubs par les agents de développement et le "Kid Stadium", en matière d'augmentation du nombre de licences jeunes et de fidélisation.

DANIEL ARCUSET cite le cas de deux athlètes internationaux qui sont venus le voir en lui disant qu'ils s'étaient trompés de Club, déçus des services offerts. Le dispositif doit permettre les mouvements ; le racolage est impossible à prouver. La compensation financière est une mesure juste ; elle doit permettre au Club quitté d'avoir des ressources pour son développement.

BERNARD AMSALEM conclut l'échange en soulignant que le débat n'est pas clos et que le Club doit demeurer au centre des préoccupations de la FFA

5. - INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ANNIE LAURENT

◆ Congrès Fédéral, du 23 au 27 janvier 2002.

ANNIE LAURENT rappelle la nouvelle notion de « Congrès » qui permettra de rassembler toute la famille de l'Athlétisme en amont de l'Assemblée Générale. Le lieu définitif, en raison de l'organisation à Paris du Salon du prêt à porter féminin, n'est pas définitivement arrêté mais l'hébergement a été trouvé dans les hôtels Atria et Ibis de Noisy-le-Grand.

Le programme a été établi comme suit :

- 23 et 24 janvier, Colloque des Cadres Techniques, à l'INSEP ;
- 24 janvier, réunion du Groupe de travail des Ligues d'Outre-mer, à la FFA ;
- 25 janvier, Groupes de travail de la DTN et réunions plénières des Commissions Nationales ;
- 26 janvier, Assemblée Générale et Groupes de travail de l'Assemblée Générale ;
- 27 janvier au matin, Assemblée Générale.

GEORGES PONTET regrette que l'Assemblée Générale se prolonge le dimanche matin en raison de compétitions se déroulant dans les Ligues.

JEAN GRACIA répond qu'il est difficile que tout se déroule dans un temps plus court.

EDOUARD ESKENAZI souhaiterait que l'ordre du jour comprenne aussi la modification éventuelle du découpage des Interrégions.

→ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le programme présenté avec l'adjonction de la modification éventuelle des Interrégions.**

DIDIER VAREECKE rappelle que la Ligue de Bretagne est toujours intéressée par ce rassemblement et souhaite obtenir le cahier des charges.

ANNIE LAURENT pense que la Fédération se devait d'organiser la première un tel Congrès en Région parisienne. Les enseignements seront tirés et le cahier des charges sera élaboré afin que les futurs organisateurs puissent poser leur candidature en toute connaissance de cause pour 2003 et 2004.

ODILE ESKENAZI regrette que la LIFA ne soit pas associée à la préparation du Congrès, comme cela a été le cas dans le passé pour des manifestations exceptionnelles.

JEAN GRACIA rappelle que la LIFA est associée à la préparation de la finale du Grand Prix IAAF, pour laquelle un cahier des charges existe déjà.

ANNIE LAURENT précise qu'il n'y a aucune volonté d'écarter une Ligue mais que pour établir le cahier des charges la Fédération a souhaité mesurer l'ensemble des obligations.

◆ **Licenciés étrangers**

ANNIE LAURENT relève que l'autorisation de sortie de la Fédération étrangère quittée doit être sollicitée par la FFA. Actuellement, des Clubs licencient des étrangers sans avoir cette pièce et d'autres licencient des étrangers avec la mention "Français".

Le souhait est de voir les Ligues gérer ces licences, afin qu'elles soient garantes de la régularité de la procédure concernant les étrangers, y compris ceux de l'Union Européenne.

JEAN GRACIA rappelle que les règlements de l'IAAF s'appliquent et qu'une demande doit être faite auprès de la Fédération d'origine pour éviter de licencier un athlète qui serait éventuellement suspendu. De plus, la licence ne doit pas être établie pour une période allant au-delà de la date de fin de validité du titre de séjour.

ANDRE MARTRE pense que cette responsabilité doit rester aux Clubs.

ODILE ESKENAZI souligne le risque de voir les Clubs licencier "Français" et pose le cas des athlètes ayant la double nationalité.

PAUL BENARD attire l'attention sur les Jeunes athlètes étrangers et considérés comme Français par nos règlements.

JEAN GRACIA confirme que la réglementation n'est pas toujours respectée et que cela pose des problèmes avec les Fédérations étrangères.

ODILE ESKENAZI pense qu'une information très précise doit être envoyée aux Clubs pour qu'ils respectent la règle.

JOEL BRUNEAU attire l'attention sur l'âge à prendre en compte dans nos textes : plus de 18 ans ou plus de 20 ans.

ROBERT POIRIER souhaite que cela soit mis en œuvre pour endiguer certaines pratiques amenant des mercenaires, notamment sur les courses Hors stade.

JEAN-CLAUDE AVRIL pose le problème des athlètes licenciés dans deux Fédérations.

JEAN GRACIA signale que certaines Fédérations acceptent la double licence et d'autres non, comme le Portugal, par exemple.

ANDRE GIRAUD pense qu'il faut responsabiliser les Clubs et que les contrôles doivent être vigilants pour les plus de 18 ans.

ANNIE LAURENT propose de rappeler aux Clubs les règles actuelles par INFOS-FFA et d'envisager une révision des textes dans un an.

CHRISTIAN ROGEMANS demande si un athlète en attente de la lettre de sortie de sa Fédération peut être assuré.

JEAN GRACIA fait référence à une circulaire récente qui précise qu'un athlète est assuré dans un Club dès qu'il a manifesté par écrit son intention d'y être licencié. Il sera nécessaire de l'indiquer dans le rappel du règlement à adresser aux Clubs et qui devra comprendre aussi un rappel de la loi française.

◆ **Composition des Commissions**

MARCEL GOMEZ propose l'entrée d'un nouveau membre à la CNSE : JEAN-CLAUDE CHAPELLE.

→ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité cette proposition.**

◆ **Création d'un Challenge de Marche**

GERARD LELIEVRE signale l'existence de six Challenges Nationaux ; le CNM propose de n'en conserver qu'un : le Challenge des Ligues et d'en créer un nouveau, unique, qui rappellerait la mémoire de FRANCIS JENNEVEIN.

→ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la création du Challenge FRANCIS JENNEVEIN.**

◆ **Médailles fédérales**

ANNIE LAURENT présente une statistique établie à propos des médailles fédérales et qui montre le faible pourcentage de femmes recevant ces médailles. La Ministre de la Jeunesse et des Sports souhaite un développement des activités des féminines et que des demandes de distinctions soient faites pour récompenser des dirigeantes.

JEAN THOMAS attire l'attention sur le risque de tomber dans le piège des analyses de chiffres et des conclusions qui en sont tirées.

ODILE ESKENAZI indique que la LIFA va organiser un Colloque sur la place des Femmes dans la vie associative.

JOËL BRUNEAU souligne que les horaires qui régissent la vie des Clubs sont calqués sur les horaires de disponibilité des hommes.

ROBERT POIRIER précise qu'au sein de l'Equipe Technique Nationale, il y a deux femmes dont une à la charge de l'Athlétisme féminin.

◆ **Rapport du MJS sur la gestion du FNDS 2000**

GUY MANFREDI évoque le rapport du MJS sur la Gestion du FNDS 2000. Les principaux extraits figureront dans le P V du Secrétariat Fédéral du 22 décembre. Il ressort que si l'Athlétisme est bien traité au niveau national, en étant le premier sport soutenu par le MJS, il l'est moins au niveau des régions où il a perdu une place par rapport à 1999 et où il se retrouve septième.

5.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

● **Situation de Trésorerie**

La situation de Trésorerie est toujours tendue car 6 millions de francs sont encore attendus des deux grands Partenaires de la FFA. Pour 2002, toutes les inquiétudes en matière de partenariat ne sont pas encore levées.

● **Compte d'exploitation**

Il n'est pas encore arrêté mais il sera déficitaire dans une fourchette de 500 000F à 1 300 000F.

● Aides aux formations

L'aide destinée à atténuer les frais d'organisation des Formations a été versée aux Ligues, en respectant la circulaire spéciale et à partir du document récapitulatif établi par le Trésorier.

● Aides aux Clubs

L'aide directe à verser aux Clubs est en cours de calcul pour :

- l'augmentation du nombre de licenciés Cadets et Juniors ;
- la formation sur la base de 190F par reçu aux examens.

● Démission du Trésorier Général

GERARD HERTRICH annonce qu'il est démissionnaire mais qu'il assurera ses missions jusqu'à l'Assemblée Générale. Il évoque des raisons de santé, le passage d'une culture de gestion rigoureuse à des engagements de dépenses sans assurance de recettes correspondantes et se sent mal à l'aise.

BERNARD AMSALEM s'est entretenu avec le Trésorier Général. Il regrette sa décision et pense qu'il a tort de démissionner car il a fait un très gros travail à la FFA et dans de parfaites conditions d'intégrité.

Le déficit annoncé pour la saison 2000-01 n'est pas de sa responsabilité car il est la conséquence conjoncturelle :

- de la baisse des licenciés ;
- d'une perte de partenariat, y compris public ;
- du montant de la subvention du MJS qui, tout en étant voisin de celui de l'an dernier, n'a pas été au niveau de ce qui était nécessaire pour éviter à la FFA les conséquences de l'« après Sydney ».

Au plan financier, la saison 2002 sera encore une année difficile. Il faut rétablir la confiance auprès de certains partenaires car nous avons été beaucoup critiqués, notamment après Sydney.

Pour nos partenaires principaux il n'y a pas de souci à se faire, ils souhaitent s'engager sur la durée et pour des actions ciblées, dépassant le strict cadre de l'Equipe de France. Il faut poursuivre la recherche de nouveaux partenaires et FAC s'y emploie.

Il faut du temps et une détermination qui ne manque pas au Comité Directeur, au Bureau Fédéral, chez FAC et à la Direction de la Communication. Les miracles sont pourtant difficiles à réaliser.

De son côté, il assumera ses responsabilités.

ANDRE MARTRE regrette la décision de GERARD HERTRICH et demande à comprendre.

ANDRE GIRAUD comprend les attitudes d'attente des partenaires sur certains domaines. Les Collectivités territoriales sont prêtes à aider des actions qui vont dans le sens de leur politique et qui ne concernent pas que le Haut Niveau. Il faut être novateurs dans nos demandes.

BERNARD AMSALEM ne considère pas la situation dramatique car le déficit représentera environ 1% du compte d'exploitation.

DANIEL ARCUSET regrette amicalement la décision du Trésorier Général. Il y voit le départ d'une personnalité qui avait son parler vrai et franc.

Au regard de ce qui a été évoqué aux Assises, il est nécessaire que le mode de fonctionnement fédéral évolue avec un recentrage sur les priorités afin de limiter le coût du fonctionnement par rapport aux résultats.

JEAN JACQUES COURT insiste sur la nécessité de la rénovation des pratiques qui, si elle n'est pas faite d'ici 4 à 5 ans, verra notre sport « aller dans le mur ».

JOËL BRUNEAU, au-delà de l'aspect humain, évoque le déficit qui n'est pas grave en soi, si la cause est conjoncturelle, mais qui serait plus inquiétant s'il avait une origine structurelle. La FFA veut peut-être trop entreprendre mais il existe des objectifs incontournables : ramener des médailles et veiller à conserver l'éthique.

RENE COMORRETO estime que le Trésorier Général n'a pas à se sentir coupable.

BERNARD AMSALEM revendique sa part de responsabilité, partagée avec le Comité Directeur qui décide. Il attire l'attention sur les objectifs des Assises et le désir d'ouverture envisagé, qui risque de poser des problèmes financiers aux Ligues. Les difficultés rencontrées proviennent aussi des décalages entre les sorties et les encaissements.

JEAN THOMAS pense qu'un déficit de 1% est dérisoire mais souhaite que les fonds propres soient consolidés.

HERVE RACT-MADOUX précise que la trésorerie de la FFA a été parfois serrée mais jamais en découvert.

BERNARD AMSALEM ajoute que l'année qui se termine a été difficile car FAC ne faisait pas l'unanimité chez nos partenaires. Le temps de modifier la structure de FAC et de revoir les contrats de partenariat a duré cinq mois. La discussion avec le MJS pour la Convention d'objectifs 2001 n'a pu commencer qu'en juin/juillet.

VIRGILE CAILLET estime difficile de mettre en cause des partenaires qui sont solidaires de nos joies et de nos peines. Les partenaires n'ont pas remis en cause les principes mais ils veulent être mieux reconnus et considérés pour leurs investissements. Ils souhaitent donner leur avis. Il n'y a aucune inquiétude à avoir avec eux ; le contexte est plus favorable, les contrats avec les avenants ont été établis et l'aide parviendra.

Nous devons tenir compte du degré d'exigence de nos partenaires qui payent de fortes sommes et attendent des retours sur investissements qu'il faut respecter. Il y a des phases cycliques d'investissement et de récession. L'attentat du 11 septembre sert actuellement d'alibi pour beaucoup de sociétés qui en profitent pour désinvestir. L'année 2002 sera également difficile.

GREGORY FER note que l'on parle beaucoup d'argent mais existe-t-il un problème de dépenses ?

GERARD HERTRICH comprend l'évocation de la récession mais faut-il investir dans ce cas : promotion de la licence Hors stade et réaménagement des locaux, par exemple ?

VIRGILE CAILLET précise qu'en période de récession il faut restructurer.

BERNARD AMSALEM ajoute que dans l'exécution du budget de cette saison, nous sommes restés dans la ligne du budget voté par l'Assemblée Générale, notamment pour le personnel de la Direction Générale.

Pour le prochain exercice financier, il est nécessaire de réorganiser les locaux pour que toutes les personnes travaillant au Siège puissent le faire dans des conditions décentes et ceci pour un investissement raisonnable. Quant à la promotion de la licence Hors stade, l'alternative était de continuer les efforts ou de cesser tout. Cette dernière solution serait sans doute totalement négative. Nous avons maintenant le "France Running Tour" avec ses alliés et un fichier de 100 000 coureurs pour gagner des parts de marché.

GERARD HERTRICH demande ce que contient le projet de promotion de la licence Course Hors stade et quelles sont les actions prévues pour les Jeunes ?

VIRGILE CAILLET mentionne qu'il s'agit de marketing direct et le travail vers le Hors stade n'exclut pas les actions pour les autres licences ni pour les Jeunes.

BERNARD AMSALEM ajoute que la DTN s'est mise au travail sur des domaines concernant les Jeunes. Le premier rendez-vous de travail du Président a été avec les Fédérations Scolaires, vivier pour nos Clubs. Ces Fédérations ont reconnu qu'en cinq mois il avait été fait plus que dans les dix ans écoulés.

GREGORY FER souhaite connaître les objectifs de promotion de la licence Hors stade.

JEAN GRACIA évoque une récente réunion du Groupe Licence qui a étudié le plan de promotion de la licence Hors stade présenté par FAC. Le financement du coût de ce plan est intégralement assuré par le revenu que génère la vente de cette licence.

GUY MANFREDI fait part de ses craintes qu'une frilosité dans la conduite d'actions semblant indispensables au développement ne conduise à transformer des difficultés effectivement conjoncturelles en obstacles structurels.

PAUL PELLETIER souligne la difficulté qui consiste à toujours vouloir mettre une recette en face d'une dépense. La Ligue qu'il préside est toujours en attente de recevoir la subvention 2001 du FNDS. Faut-il pour autant cesser d'agir ? Il est préférable de s'entraîner à appréhender l'avenir et de changer de cap si cela semble nécessaire. Que l'on passe, par exemple, à des impulsions allant de la base au sommet au lieu de s'en tenir à l'inverse.

JEAN-JACQUES COURT évoque les pratiques dites « fun » qui attirent tant les jeunes. En réalité, peu de pratiquants d'activités sportives font de la compétition. L'échec de Sydney a coûté cher et nos partenaires ont été étonnés que nous les interrogeons pour recueillir leur analyse.

ROBERT POIRIER tient à rappeler que les Courses Hors stade sont au sein de la FFA par décision ministérielle. La mission de service public qui lui est confiée porte sur tout le champ de ses compétences. La FFA est un tout, à tous niveaux, celui du Haut niveau, celui du développement et celui de la base.

Ne plus s'intéresser à un secteur conduirait à un démantèlement. L'athlétisme est un tout et la FFA est le service public de l'Athlétisme.

Les Clubs doivent avoir leur autonomie, se professionnaliser et c'est dans ce sens que la FFA doit les aider.

BERNARD AMSALEM rappelle que l'Athlétisme « c'est nous », à tous les échelons de l'action.

JOËL BRUNEAU soutient qu'il n'y a pas de politique sans durée et cela concerne aussi la licence Hors stade. Nous avons un problème avec les jeunes athlètes, la dégradation s'accélère et le Kid Stadium n'amène pas de Cadets et Juniors. Certes, la FFA est un tout et doit exercer ses missions de service public mais il y a différentes façons de procéder et du haut vers le bas n'est pas obligatoire.

PAUL PELLETIER estime qu'il manque aux Clubs une démarche de projet et l'envie de faire. La FFA doit avoir un rôle d'incitation.

JOËL BRUNEAU se demande pourquoi la base manquerait d'intelligence.

GEORGES PONTET souhaiterait qu'il soit aussi question des athlètes !

MICHEL MELET estime que la FFA c'est effectivement « nous » et qu'il convient d'occuper l'espace en écoutant la base.

JEAN-PIERRE FOURNERY attend la sortie du rapport qui relatera les travaux des Assises du Kid Stadium qui viennent de se tenir. Il regrette que les actions conduites semblent ne pas avoir de retombées significatives.

ROGER BONNIFAIT rappelle le souhait de la CNCHS que la vente de la licence Hors stade puisse se faire par les Clubs.

BERNARD AMSALEM renouvelle ses regrets du départ du Trésorier Général car l'équipe dirigeante a besoin de solidarité et il affirme souhaiter que chacun continue d'assumer ses responsabilités au bénéfice de tous.

6. - INTERVENTION DU DTN ROBERT POIRIER

➤ **Sélection pour les Championnats d'Europe de Cross-country**, à Thoune (Suisse).

La sélection a été faite conformément aux critères annoncés, à l'exception de ce qui concernait la course des Féminines puisque le classement était annoncé sur trois athlètes et qu'il se fera finalement sur quatre. Il y a donc eu six sélectionnées.

➤ **Plan 2001-2004**

ROBERT POIRIER communique les résultats du croisement des analyses du Plan faites à l'occasion du Colloque des Cadres Techniques puis des Assises des Clubs. A l'exception d'une seule divergence, il y a totale convergence sur les points suivants :

- les Championnats d'été doivent être **pyramidaux** en qualifiant d'un niveau à l'autre, avec un échelon intermédiaire entre les Championnats Régionaux et Nationaux ;
- il y a un souhait réel de simplification et d'uniformisation des modes de qualification, en jouant sur **place et performance** ;
- il existe aussi la volonté de valoriser la catégorie des **Espoirs**, avec un Championnat de France identifié, organisé avec celui des Cadets et des Juniors, plus des Interclubs pour les **moins de 23 ans** et des Interclubs pour les **moins de 18 ans**, avec choix d'équipes complètes ou formule Promotion ;
- l'unanimité se fait pour que les athlètes puissent participer aux Championnats de France de Relais **et** à la Coupe de France des Sauts et Lancers, qu'il s'agisse de les organiser dans un **même lieu** ou à des **dates différentes** ;
- pour le **découpage interrégional**, demeurent les problèmes liés aux compétitions de l'hiver et surtout de l'été. Il y a convergence pour revenir à une situation proche de celle qui existait précédemment, par

abandon du découpage à 5 Interrégions et retour à un nombre de zones proche de 8, ce qu'il conviendra d'arrêter après la consultation des Ligues. L'Assemblée Générale devra en décider, le découpage pouvant être fluctuant selon les axes de circulation ; il convient d'intégrer l'éventualité de la fusion des Ligues rhônalpines.

- les **Cadres Techniques** souhaitent fonctionner en l'état avec les trois missions que constituent les **formations**, le **suivi des Jeunes** et les **compétitions interrégionales**.
En fait, l'existence des CTI ne s'imposerait plus, ils seraient CTS avec des missions régionales et les missions interrégionales seraient réparties au gré des compétences ;
- le **Conseil Interrégional** subsisterait, avec assistance d'un membre de la DTN.

PAUL BENARD souhaiterait que ce soit toujours les mêmes CTS qui se voient confier les mêmes missions interrégionales mais si les territoires sont fluctuants, où est la simplification ?

ANDRE MARTRE souligne que l'organisation de compétitions interrégionales élargies comporte aussi des frais et de la fatigue supplémentaires.

ODILE ESKENAZI demande ce qu'il en sera du financement des actions interrégionales assurées par des CTS.

ROBERT POIRIER indique que les crédits correspondants seront attribués aux Ligues.

JEAN-PIERRE FOURNERY ne souhaite pas l'appellation Interrégion si les compétitions sont organisées pour des territoires fluctuants. De plus, cette variabilité peut gêner l'action des CTS responsables.

JEAN-CLAUDE AVRIL demande quelles questions la DTN souhaite poser aux Présidents des Ligues à propos de leurs souhaits de découpage interrégional.

GERARD GOUNON pense contradictoires la notion de qualifications à la place et à la performance avec des territoires fluctuants.

JOËL BRUNEAU souhaite que l'on précise si les qualifications se feraient sur le territoire interrégional fixé ou à l'extérieur.

ROBERT POIRIER, en réponse aux questions précédentes, souligne que :

- la simplification est désirée mais la discussion porte ici sur des principes ;
- les Présidents de Ligues se consultent pour dire leurs souhaits de découpage selon les compétitions ;
- le mode de qualification changerait selon qu'il s'agirait de 5 ou de 10 zones ;
- qu'il y ait un seul CTS responsable pour les compétitions, bien entendu.

ANDRE MARTRE ne conçoit pas que le découpage concerne des départements. C'est la totalité du territoire d'une Ligue qui est concerné par le ou les découpages recherchés.

JEAN-CLAUDE AVRIL pense que le règlement concernant les compétitions en Salle devra être particulier.

ROBERT POIRIER précise qu'il sera demandé aux Ligues à quelle zone elles souhaitent être rattachées, d'une part pour le Cross-country et les compétitions estivales, d'autre part pour les compétitions en salle.

JEAN-JACQUES COURT évoque le rattachement envisageable de la Lozère à Clermont-Ferrand et du Gard à la Provence ; il peut y avoir des exceptions.

PAUL BENARD rappelle que pour le Cross-country les qualifications se font selon les classements de l'année précédente. Si des départements voyagent d'une zone à une autre tout est faussé. Pour des qualifications à la performance ce ne serait pas le cas.

Il convient par ailleurs d'être prudents pour les qualifications à la place selon le nombre de Ligues participant à une compétition interrégionale. Va-t-on réellement vers un système pyramidal avec qualification à la place et à la performance ?

JOËL BRUNEAU pense meilleure la lisibilité d'un découpage qui reste le même toute l'année.

DIDIER VAREECKE estime que l'on peut, dès lors, prendre immédiatement cette décision.

GEORGES PONTET demande ce que devient alors la consultation annoncée des Présidents des Ligues. D'autant que l'actuel découpage pour le Cross-country peut lui-même évoluer.

ROBERT POIRIER pense que la variabilité des zones est à décider car on peut effectivement envisager des zones uniques pour le Cross-country et la Piste et différentes pour la seule saison en Salle.

ODILE ESKENAZI évoque la valorisation souhaitée des Championnats Régionaux mais constate que beaucoup de bons athlètes d'autres régions viennent faire des compétitions en Ile-de-France.

DIDIER VAREECKE souhaiterait que dans le cadre du Congrès fédéral de janvier les Présidents de Ligues se réunissent pour étudier leurs souhaits de découpage interrégional.

GUY MANFREDI et **ANNIE LAURENT** pensent que cela serait possible le vendredi soir du Congrès.

➤ **Filière d'accès au Haut niveau**

ROBERT POIRIER présente un document d'orientation concernant cette filière, après une réunion du Groupe ad hoc de la Commission du Sport de Haut niveau qui s'est tenue le 23 novembre. Le document définitif devra être validé par la CNSHN.

La filière respecte la cohérence allant du Club au Pôle France, avec un volontarisme d'orientation vers les Pôles et un conventionnement entre les acteurs. Elle comporte à terme un redéploiement des Cadres Techniques organisé autour des missions et des Pôles.

L'échéancier de mise en place comprendrait trois étapes et verrait la disparition des Foyers associés. Il s'agirait de **7 Pôles France** en métropole, regroupant certaines disciplines, dont l'INSEP les regroupant toutes, plus **1 Pôle France Antilles-Guyane**, toutes disciplines. S'ajouterait **1 Pôle Espoirs par région**.

Les moyens à mettre en œuvre représenteraient 5 % du budget fédéral.

Les Pôles seraient des centres ressources dans différents domaines : accueil, entraînement de haut niveau, formation, suivi social, suivi médical, formation des entraîneurs, développement.

La répartition des Pôles France de métropole serait la suivante :

- Nord : deux implantations à Wattignies et Liévin ;
- Ouest : Rennes ou Nantes ;
- Sud-ouest : Bordeaux ou Toulouse ;
- PACA : Bouches-du-Rhône plus Salon et/ou Marseille ;
- Centre-Est : Clermont-Ferrand ;
- Grand Est : Strasbourg ou Dijon ou Nancy.

A Montpellier, il s'agit d'un Pôle uni-disciplinaire pour les Epreuves combinées dont les conditions de fonctionnement pourraient ne pas permettre une labellisation Pôle France.

Les Pôles doivent répondre au cahier des charges du MJS et la validation de la filière doit être obtenue de sa part.

ANDRE MARTRE relève qu'il vient d'être question de Salon ou de Marseille mais dans cette dernière ville il n'y a rien.

ROBERT POIRIER indique qu'il ne veut écarter aucune candidature a priori.

JOËL BRUNEAU demande si le critère d'entrée dans un Pôle est l'inscription sur liste ministérielle et si elle peut être complétée.

BERNARD AMSALEM répond par l'affirmative, s'il s'agit d'un athlète à fort potentiel.

ROBERT POIRIER ajoute que le MJS a tendance à classer Espoirs (jusqu'à 26 ans) les athlètes qui sont dans un Pôle. Le MJS a pourtant le souhait de réviser le nombre d'athlètes Espoirs en le divisant par 2.

ANDRE MARTRE indique que certaines Fédérations Nationales désignent des partenaires d'entraînement.

ROBERT POIRIER signale qu'il ne s'agit pas d'une catégorie et que cela ne concerne que les sports collectifs ou d'opposition..

JEAN-JACQUES COURT pense que le Pôle d'Épreuves combinées de Montpellier remplit certains critères.

ROBERT POIRIER précise que dans un ratio il faut 70 % d'athlètes sur listes nationales pour une labellisation Pôle France.

Après qu'un intervenant ai demandé s'il devait y avoir une démarche auprès de la FFA pour l'implantation d'un Pôle,
ROBERT POIRIER indique que toutes les parties seront concernées. FRANCK CHEVALIER, responsable des Pôles à la DTN, se rendra sur place pour instruire les dossiers.

CHRISTIAN ROGEMANS craint qu'une diminution du nombre d'athlètes classés Espoirs n'entraîne une diminution des aides apportées par les Collectivités.

NORBERT FANTONI souhaite une définition claire du rôle de la Ligue et de son Président.

ROBERT POIRIER pense que les Président ne peuvent pas être étrangers à la vie des Pôles mais souhaite la suppression des Associations les concernant et qui existent ici ou là.

ANDRE MARTRE indique être Président d'une telle Association.

BERNARD AMSALEM souhaite que les Présidents des Ligues fassent part de leurs éventuelles remarques.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité une consultation des Présidents de Ligues sur le projet de découpage des Interrégions.**

7. - INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL JEAN GRACIA

■ Mouvements de Personnel au Siège de la FFA

JEAN GRACIA fait part de mouvements de personnel survenus ou imminents :

- Direction Administrative : le nouveau Directeur administratif, **ROMAIN BAUJARD**, prendra ses fonctions début janvier 2002 ;
- Service Juridique : BENJAMIN VIARD va rejoindre Paris 2003 Saint-Denis et sera remplacé par **CHRISTOPHE ZAJAC**, qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} décembre ;
- Service Informatique – Licences : arrivée début janvier de **RAOUL RALL** qui prendra ses fonctions de Responsable du Système d'Information.

■ Organisation des locaux du Siège

Il est nécessaire de disposer de 65 postes de travail pour le personnel permanent, les élus et les Cadres Techniques assurant une présence hebdomadaire régulière au Siège.

Désormais les réunions importantes seront externalisées (au CNOSF) et la Salle de réunion deviendra l'Espace ROBERT BOBIN, principalement destiné à accueillir la Direction Technique Nationale.

Le devis d'aménagement des locaux représente environ 50 000 euros avec une partie amortissable sur 5 et 10 ans (mobilier et travaux).

SEBASTIEN LEVICQ demande si les recrutements nécessaires étaient prévus.

JEAN GRACIA précise qu'ils l'étaient et depuis longtemps pour ce qui concerne le recrutement du Directeur Administratif.

Emplois-Jeunes de la FFA : MICHEL MARLE indique le choix de la solution « épargne » pour parvenir à pérenniser l'essentiel de ces emplois. Les coûts supplémentaires sont analysés au fur et à mesure des sorties du dispositif.

JEAN GRACIA indique qu'il s'agira à tarif « plein » d'une dépense annuelle globale de 1,5 MF.

BERNARD AMSALEM pense que la FFA se doit d'améliorer les conditions de travail des personnes travaillant au Siège et notamment de la Direction Technique Nationale.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité moins trois abstentions l'aménagement des locaux proposé.**

■ Gestion des licences

Une réunion récente a permis aux personnes concernées du Siège et à nos Conseils de rencontrer la Direction de notre serveur EDS Epsydre.

A propos de la saisie des licences, les récents dysfonctionnements constatés lors du changement de saison ont été longuement évoqués :

- non-correspondance de catégories d'âge avec les années de naissance ;
- francs transformés en euros avec de nombreuses erreurs ;
- problèmes de reconduction des nouvelles licences saisies entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre ;
- apparition de licences « fantômes », etc...

Pour des raisons de changement de matériel de notre serveur EDS Epsydre, des actions sont en cours devant permettre que les Clubs puissent continuer à accéder au serveur par minitel, les Ligues et la FFA par internet. Après que des tests auront été effectués, le basculement de l'ancienne à la nouvelle application devrait s'effectuer le 28 décembre.

Pour le futur Système d'Information, les besoins sont en cours d'évaluation afin qu'un cahier des charges puisse être transmis à des fournisseurs potentiels, déjà approchés. Le démarrage reste envisagé au 1^{er} novembre 2002.

■ Evolution du site internet

Le 1^{er} janvier 2002, le site fédéral changera de présentation avec notamment l'ouverture d'un espace réservé aux Ligues, Comités Départementaux et Clubs.

■ Candidature à l'organisation de compétitions nationales

Championnats de France de Cross-country 2003

L'analyse d'une candidature est en cours pour une implantation de ces Championnats à Salon-de-Provence (13). Si toutes les conditions sont réunies, l'officialisation pourrait être décidée pour le Comité Directeur du 19 janvier.

MICHEL MELLET indique la candidature de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'édition 2004 de ces Championnats.

■ Dates des réunions du Comité Directeur et du Bureau Fédéral

Bureau Fédéral

Mercredi 9 janvier

Comité Directeur

Samedi 19 janvier

Assemblée Générale

Samedi 26 et dimanche 27 janvier 2002 (I-F)

Mercredi 6 février

Samedi 9 février (spécial)

Mercredi 6 mars

Samedi 16 mars

Mercredi 3 avril

Jeudi 2 mai

Samedi 25 mai

Mercredi 5 juin

Mercredi 3 juillet

Mercredi 4 septembre

Samedi 7 septembre

Mercredi 2 octobre

Mercredi 6 novembre

Mercredi 4 décembre

Samedi 14 décembre

8. - QUESTIONS DIVERSES

☞ **JEAN THOMAS** évoque le classement des athlètes Vétérans. Il souhaite que les performances réalisées aux Championnats du Monde Vétérans soient prises en compte pour le bilan plein air de la saison 2001.

☞ **SYLVAIN COLLETTE** signale que la totalité du fichier n'a pas été adressé aux Ligues mais seulement les performances « Athlerama ».

Séance levée à 16h15

Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 19 janvier 2002